

DELIBERATION N° 16/2024

Convention d'organisation

des épreuves pratiques ATTP2 avec le département

Le **02 avril 2024 à 10h30** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 11
- Représentés : 4

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joel BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Madame Claire BARNEOUD, Madame Bernadette SAUDEMONT, Monsieur Richard MAGNAN, Monsieur Marc BEYNET, Madame Carole CHAUVET

Avaient donné pouvoir :

Madame Muriel MULLER a donné pouvoir à Monsieur Marcel CANNAT
Madame Chantal EYEMOUD a donné pouvoir à Madame Martine GARCIN
Monsieur Maurice CHAUTANT a donné pouvoir à Monsieur Joel BONNAFFOUX
Monsieur François CHARPIOT a donné pouvoir à madame Bernadette SAUDEMONT

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale

Vu les conventions annexées,

LE PRESIDENT

Monsieur le Président expose aux membres présents que dans le cadre de l'organisation des épreuves pratiques du concours et examen d'adjoint technique des établissements d'enseignement, des employeurs publics du département se portent volontaire pour accueillir ces épreuves et prêter du matériel.

Cette mise à disposition doit être matérialisée par une convention de mise à disposition afin de sécuriser juridiquement ces interventions. Il est proposé au conseil d'administration d'approuver ce projet de convention et d'autoriser le Président à signer ces dernières.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 15

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'approuver les projets de convention annexés,
- D'autoriser le Président à signer les conventions d'organisation des épreuves pratiques d'adjoint technique principal de 2eme classe avec les personnes morales de droit public volontaires, ainsi que tous les documents qui en découlent

Fait à Gap, le 02 avril 2024

Le Président



Marcel CANNAT